EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18.12.2020

ID: 089-200039642-20201214-97_2020-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75 - Présents: 58 - Absent(s): 14 - Pouvoir(s): 3

Votants: 61

Délibération n° 96-2020

D'AVALLUN

Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel,

Le quatorze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire,

légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Lc-Franc, sous la

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: *Pacy-Sur-Armançon*: M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. PONSARD José), *Quincerot*: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. NICOLLE Régis), *Tonnerre*: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal).

Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent,

M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON

Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis,

Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. PETIT Patrice, Vireaux: M. PONSARD José.

<u>Absents excusés</u>: Argentenay: M. TRONEL Michel, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Flogny La Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Absents non excusés: Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Sennevoy-Le-Bas: M. VAREILLES Dominique, Tonnerre: M. HAMAM Nabil, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. CAILLIET Jean-Bernard

présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Date de convocation: 8 décembre 2020

Objet:

ADMINISTRATION GENERALE

Règlement intérieur du conseil communautaire

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui institue la notion de « pacte de gouvernance » et rend obligatoire la création d'une conférence des maires,

Vu plus précisément l'article L. 5211-11-2 du CGCT qui prévoit notamment qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI,

Vu la délibération n° 32-2020 du conseil communautaire du 15 juillet 2020 relative à l'élection de la présidente la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu la délibération n° 81-2020 du conseil communautaire du 8 octobre 2020 relative à l'élection des membres du bureau communautaire.

Vu la délibération n° 84-2020 du conseil communautaire du 8 octobre 2020 relative au pacte de gouvernance et conférence des maires,

Considérant la tenue d'une conférence des maires le 9 novembre 2020, donnant un avis favorable sur le nouveau règlement intérieur du conseil communautaire, incluant un chapitre spécifique « Pacte de Gouvernance et de Confiance » au sein de ce dernier, et qu'il précise le rôle et les missions de chacune des instances communautaires,

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18.12.2020

ID: 089-200039642-20201214-97_2020-DE

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	54	pour
	3	contre
	4	abstentions

VALIDE le nouveau règlement intérieur du conseil communautaire annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).